

Des difficultés pour vous soigner ?



Un quart des assurés déclarent renoncer à se faire soigner. En cause, une méconnaissance des droits, la complexité du système ou des freins financiers. Face à ces situations, vous pouvez vous orienter vers la **Mission Accompagnement santé** (MAS).

De quoi s'agit il ?

La MAS est une offre de services de l'Assurance Maladie permettant à chacun d'accéder aux droits et aux soins auxquels il peut prétendre.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Un conseiller « accompagnement santé » vous contacte et réalise avec vous un bilan de vos droits et de vos besoins.

Il vous oriente et vous accompagne pour vos démarches en lien avec votre santé. Il se tient informé de votre situation et vous aide à trouver des solutions.

Quels sont les bénéficiaires ?

- vous êtes à jour de vos droits ;
- vous savez mieux vous orienter dans le parcours de soins ;
- vous êtes plus autonome dans vos démarches.

Comment bénéficier de l'accompagnement ?

Pour être accompagné, prenez contact avec votre caisse d'assurance maladie :

- à l'accueil de [votre CPAM](#) ;
- par la messagerie de [votre compte ameli](#) ;
- par téléphone au 36 46.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](#)

Été : les accueils et leurs horaires d'ouverture



Pendant la période estivale, nos agences et points d'accueil restent ouverts, mais les horaires d'ouverture peuvent être modifiés.

Consulter les horaires d'ouverture et les modalités d'accueil (avec ou sans rendez-vous) sur [ameli.fr](#)

Pour tous vos courriers, une seule adresse :

CPAM du Hainaut

63, rue du Rempart BP 60499
59321 Valenciennes cedex.



Prendre RDV

Connectez-vous à votre compte ameli ou contactez le 3646 (service gratuit + prix appel). Munissez-vous de votre carte Vitale.

Flashez le QR code
pour accéder à ameli.fr

